

109ème session du Conseil de l'OIM
Genève, 27-30 novembre 2018

Débat général – Intervention de la France (5 min)

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Président,

La France s'associe à la déclaration prononcée par l'Union européenne.

Permettez-moi, en premier lieu, de souhaiter la bienvenue à Monsieur Antonio Vitorino à la direction de l'OIM, et de lui souhaiter un plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

Je tiens à saluer l'admission des nouveaux Etats membre (*Ouzbékistan*) et observateurs (*FMI, IEDA*), qui continue d'élargir l'Organisation internationale pour les migrations.

Je souhaite également remercier chaleureusement l'Ambassadeur Eguiguren (*Chili*) pour son mandat écoulé à la présidence du Bureau, et à féliciter les nouveaux membres pour leur élection, et en particulier la vôtre Monsieur le Président, Ambassadeur Batora (*Ethiopie*).

Monsieur le Directeur général,

Votre rapport a très justement montré que cette année 2018 s'était avérée cruciale pour l'OIM : elle a témoigné des efforts constants de votre organisation pour soutenir notre réponse collective face aux défis posés par les migrations. Et cette réponse s'est notamment traduite par l'élaboration du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, ainsi que par la création du réseau des Nations Unies sur la migration.

Ce pacte mondial, que nous avons élaboré ensemble, nous permettra de mieux répondre, collectivement, aux trois grands défis de la migration :

1/ Le premier de ces défis, vous l'avez souligné, est de répondre aux drames humains engendrés par la multiplication des crises. L'efficacité et les capacités d'action rapide de l'OIM sur le terrain sont des atouts précieux pour répondre à l'urgence humanitaire.

La France tient à saluer le travail remarquable de vos équipes pour porter assistance à près de 29 millions de personnes dans près de 80 pays, dont plusieurs en situation de crise particulièrement grave. En Libye, en Syrie, en Irak, au Yémen, au Venezuela, ou au Bangladesh, pour ne citer que ces crises-là. Elles font preuve d'un engagement sans faille pour réaliser leurs missions dans des conditions de plus en plus difficiles et complexes.

Monsieur le Directeur général,

La situation de détresse des migrants en Libye, en particulier des enfants et des femmes, qui font l'objet de violations quotidiennes des droits de l'Homme, constitue une source de préoccupation majeure pour la communauté internationale.

La France réitère ses appels aux autorités libyennes à tout mettre en œuvre pour que les migrants et les réfugiés soient traités dignement. Il s'agit d'un devoir, tant sur le plan de la protection des droits de l'Homme, que sur celui de la lutte contre la criminalité organisée. La coopération avec le HCR et l'OIM, qui a permis le retour volontaire de plusieurs dizaines de milliers de personnes, est plus que jamais essentielle.

Cette situation nous rappelle aussi l'urgence qu'il y a à agir en amont, sur les routes de la Méditerranée centrale, pour sauver des milliers de vies. C'est dans ce sens que la France continue ses efforts, avec ses partenaires africains et européens, en étroite collaboration avec l'OIM et le HCR, pour mettre en œuvre l'initiative du 28 août 2017, visant à renforcer la coopération entre pays d'origine, de transit et de destination.

Monsieur le Président,

2/ Le deuxième défi qu'il nous appartient de relever réside dans nos engagements en tant qu'Etats responsables mais également et surtout dans notre capacité à agir ensemble. La coopération internationale est en effet essentielle pour lutter de manière durable contre les causes profondes qui poussent des millions d'êtres humains au déracinement, loin de leurs communautés de vie.

C'est l'engagement qu'a pris la France, en œuvrant sans relâche pour la recherche de la paix et la résolution des conflits, en se fixant pour objectif de consacrer 0,55 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement d'ici à 2022.

C'est également l'engagement que nous avons pris, aux côtés de l'OIM, en nous mobilisant en faveur des personnes déplacées par les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique, dans le cadre de la Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes.

Monsieur le Président,

3/ Le Pacte mondial nous permettra, enfin, de favoriser des migrations sûres, ordonnées et régulières, à tous les niveaux. C'est un autre défi de taille pour la communauté internationale :

Le renforcement de la gouvernance des migrations au niveau mondial, et des capacités des Etats aux niveaux local et régional, est essentiel. La création du réseau des Nations Unies sur la migration, dont l'OIM aura le rôle de coordinateur, est, à cet égard, à saluer. Nous sommes convaincus que l'indépendance de l'OIM, ses capacités opérationnelles, sa flexibilité, et son expertise stratégique, lui permettront de coordonner au mieux la mise en œuvre et le suivi du pacte. En tant qu'organisation chef de file pour les migrations au niveau mondial, l'OIM, sans renier ce qui constitue son ADN, a toute la légitimité pour jouer un rôle central dans ce suivi.

Monsieur le Président,

La France souhaite ainsi réaffirmer sa volonté d'adopter le Pacte mondial sur les migrations et encourager son adoption par tous les Etats à la Conférence du 10 au 11 décembre 2018 à Marrakech. Il est une expression du multilatéralisme qu'il convient, plus que jamais, de préserver.

Je vous remercie./.